

Procès-verbal
de la
55^e séance
du Comité consultatif de l'environnement
KATIVIK

adopté

Kuujuaq, les 25 et 26 juin 1992

La cinquante-cinquième séance du Comité consultatif de l'environnement Kativik s'est tenue à Kuujuaq, les 25 et 26 juin 1992, dans les bureaux de l'Administration régionale Kativik.

Étaient présents les membres suivants :

M. Bruno Desbois, ARK, président
M. Paul Okituk, ARK
M. Hubert Marcotte, Canada
M. Jean-Guy Charest, Canada
M. Jacques Giguère, Québec
M. Guy Tanyan, Québec
Mme. Karen Rosen, secrétaire

Étaient absents :

M. Yvon Vigneault, Canada
M. Claude Gilbert, ARK

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la 55^e séance du Comité consultatif était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport sur les activités en cours :
 - a) étude environnementale du projet Grande Baleine ;
 - i) le calendrier suggéré pour les directives finales ;
 - ii) le rapport McCullough et Goodman ;
 - iii) le bureau de liaison de Kuujjuarapik ;
 - iv) le programme de financement des participants.
 - b) rapport sur l'état actuel du projet de la Baie Noovuk ;
 - c) rapport sur l'état actuel du projet de la Mine Raglan.
3. Discussion du plan de travail du Comité consultatif pour l'année 1992-1993.
4. Dépôt de documents
5. Analyse des possibilités offertes au Nord québécois dans le cadre du Plan Vert.
6. Révision du Chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.
7. Fonctions et financement du secrétariat du Comité consultatif.
8. Remplacement du président.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté en y apportant les modifications suivantes. Le 2^e point à l'ordre du jour proposé a été étendu pour y voir figurer des rapports sur l'état actuel des projets de la Baie Noovuk et de la Mine Raglan. Le 6^e point à l'ordre du jour a été étendu pour y voir figurer la question du financement du secrétariat. Le remplacement du président a été ajouté comme 7^e point.

2. Rapport sur les activités en cours :

a) Étude environnementale du projet de Grande Baleine :

i) Calendrier suggéré pour les directives finales.

La Commission de la qualité de l'environnement Kativik, le Comité d'évaluation, le Comité fédéral d'examen au Nord du 55^e parallèle et le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales travaillent actuellement en étroite collaboration avec le Bureau de soutien du projet hydro-électrique Grande Baleine pour élaborer une version finale conciliatoire des directives pour le Projet hydro-électrique Grande Baleine. Les comités en question font à présent l'étude de toutes les recommandations publiques émises à ce jour afin de les intégrer au texte définitif. Les présidents des quatre comités consulteront des experts en matière économique et énergétique, en exploitation traditionnelle des terrains, en éthique de l'environnement et en évaluation des effets cumulatifs. Les conclusions des séminaires feront également partie des directives finales. Celles-ci devront être soumises aux administrateurs, au plus tard le 15 juillet 1992.

En raison du fait que les traductions Cris et Inutittut des directives n'ont été disponibles que le 8 juin 1992, la date limite de soumission des directives aux administrateurs devra peut-être être retardée. Cela permettra d'allouer aux communautés Inuit et Cree un délai de 45 jours pour l'étude des directives, comme ce fut le cas pour les parties intéressées dans le Sud québécois. Cette mesure permettra également d'intégrer leurs remarques dans la version finale des directives.

Copie de toutes les recommandations publiques relatives aux directives seront disponibles au Bureau de soutien du projet Grande Baleine, à Montréal.

Le Comité consultatif ont estimé qu'une copie des directives préliminaires aurait dû leur être adressée. Ils auraient ainsi pu étudier le texte et s'assurer que les procédures prévues et l'ensemble des directives soient conformes aux règlements inclus dans la CBJNQ. Les membres du Comité adresseront une lettre aux administrateurs pour leur faire part de leur mécontentement d'avoir été empêchés de participer à la révision des directives. Les présidents des quatre comités de révision recevront une copie conforme de la lettre.

M. Marcotte a fait remarquer que les membres du Comité consultatif auraient également dû être consultés, ou du moins informés, sur le contenu du Protocole d'accord (PDA), avant sa signature, le 23 janvier 1992. M. Marcotte a demandé qu'une lettre soit adressée aux administrateurs pour leur signaler, une fois de plus, le mécontentement des membres du Comité consultatif d'avoir été tenu à l'écart de cette procédure administrative, alors que l'article 23.5.4 de la CBJNQ stipule expressément que le Comité doit intervenir dans l'élaboration des lois et règlements relatifs à la protection des milieux social et environnemental au sein du territoire. Cette lettre devrait, en outre, stipuler que le Comité exige les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de son mandat de surveillance et de révision de toutes les procédures relatives au territoire couvert par la CBJNQ. Une estimation du financement requis à cet effet et comprenant les frais de déplacement pour assister aux audiences publiques de révision et de consultation devrait être annexée à la lettre. Les signataires du PDA devraient recevoir copie de la lettre.

ii) Le Rapport McCullough et Goodman

Le Grand conseil des Cris du Québec a récemment publié deux études réalisées à son intention par Messieurs McCullough et Goodman respectivement. La première concernait les futurs tarifs d'électricité, la seconde le potentiel d'emplois offert actuellement au Québec par les différentes alternatives de production d'énergie.

L'étude des tarifs donne un exemple de planification des futures sources d'énergie en y présentant la gestion de la demande additionnelle et la cogénération comme des options à retenir pour satisfaire aux futurs besoins d'énergie du Québec. L'étude démontre que le choix d'autres solutions au Projet hydro-électrique Grande Baleine pourrait, avec le temps, faire diminuer les tarifs d'électricité. Le modèle informatisé utilisé pour cette étude est disponible, sur disquette, auprès du Bureau de soutien de l'examen public du Projet Grande Baleine.

L'étude de M. Goodman démontre comment des emplois pourraient être créés en choisissant la gestion de la demande additionnelle comme alternative au Projet Grande Baleine. Cette étude a pris deux ans et compare le système de la gestion de la demande additionnelle à la construction du Complexe hydro-électrique de Grande Baleine en fonction du nombre d'emplois créés. Elle conclue que ce nombre serait incontestablement plus élevé si les investissements étaient consacrés à des projets de gestion de la demande additionnelle plutôt qu'à la construction du Complexe hydro-électrique de Grande Baleine. Ces emplois seraient, de plus, situés plus près d'où la majorité de la population québécoise est établie et ils seraient plus durables. On peut se procurer copie des deux études en s'adressant à Bill Namagoose ou à Brian Craik au Grand conseil des Crees (913) 761-1655.

iii) Le bureau de liaison de Kuujjuarapik

Un bureau d'animation communautaire sera ouvert à Kuujjuarapik dans les prochaines semaines. Ce bureau aura pour mission de transmettre les informations concernant le Projet entre les différentes communautés directement concernées. Whapmagoostui et Kuujjuarapik auront chacun un représentant dans ce bureau ; ils seront chargés d'aider et d'informer le public.

iv) Le programme de financement des participants

Des directives relatives au programme de financement des participants ont été émises ; on peut se les procurer au Bureau de soutien de l'examen public du Projet Grande Baleine. Les demandes de subvention doivent être introduites au plus tard le 7 juillet 1992.

b) Rapport sur l'état actuel du projet de la Baie Noovuk :

La Commission de la qualité de l'environnement Kativik a soumis ses recommandations concernant les installations portuaires de Kuujuaq à la société Kuujjuamiut Inc., initiatrice du projet. Le Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nord du 55^e parallèle n'a pas encore terminé la rédaction de ses directives et est sensée les soumettre à la société initiatrice au début du mois d'août 1992. Le Comité consultatif étudiera alors ces directives pour s'assurer qu'elles sont conformes aux règlements relatifs à l'environnement et au milieu social du territoire tels qu'édictees par la CBJNQ ainsi qu'au PFEEE.

c) Rapport sur l'état actuel du projet de la Mine Raglan :

La corporation Asbestos Hill met au point un programme de décontamination et de dépollution à l'intention de la société Falconbridge Ltée., initiatrice du projet de la Mine Raglan. La société Asbestos Hill appartient actuellement à un holding dont les activités sont au ralenti. Les réglementations environnementales actuelles rendent les compagnies responsables des mesures de décontamination et de dépollution des sites industriels qu'elles ont fermés après exploitation.

La société initiatrice du projet a l'intention de débiter les travaux de construction des installations d'hébergement et l'expédition de l'usine (préfabriquée) sur le site prévu, aussitôt que seront achevées les études préliminaires et que le projet est accepté tel que soumis. Le Comité consultatif envisage une prochaine visite du site.

3. Discussion du plan de travail du Comité consultatif pour l'année 1992-1993.

Le Comité a l'intention, durant l'année prochaine, d'établir des règles internes d'opération.

Le Comité révisera le Chapitre 23 de la CBJNQ en commençant par l'article 23.5. Chacun des membres du Comité fera des propositions qui seront étudiées et discutées au cours de l'année.

Une version préliminaire du rapport annuel devra être élaborée par le secrétariat et présentée au début du mois d'août 1992. Le rapport sera discuté et révisé par les membres du Comité avant sa publication. Il sera présenté d'un côté en anglais et en français et de l'autre en Inutittut.

M. Bruno Desbois a souligné que les contraintes budgétaires ont restreint les allocations de déplacement des membres du Comité représentant l'Administration régionale Kativik (ARK). Ces membres estiment que ce fait ralentit leurs activités et que des dispositions adéquates d'ordre financier devraient être prises avec les gouvernements fédéral et provincial. Des discussions ont déjà eu lieu avec M. Claude St-Charles, du gouvernement fédéral, qui a approuvé une augmentation du budget alloué au transport des membres du Comité représentant l'ARK. Le comité doit maintenant solliciter un financement supplémentaire auprès du gouvernement provincial et l'ARK. Le Comité pense que la CBJNQ prévoit que l'ARK doit s'assurer que les membres du Comité disposent des fonds nécessaires à leurs déplacements. Les membres du Comité se sont mis d'accord pour adresser une lettre au ministère des Affaires municipales du gouvernement provincial expliquant que l'insuffisance de financement met en péril les activités du Comité. Des copies de la lettre seront envoyées aux administrateurs de la CBJNQ et de l'ARK.

Le Comité a reçu une lettre de M. Jean-Pierre Gauthier, directeur général régional du Service de la Conservation et de la Protection d'Environnement Canada, à l'effet que les accords financiers entre les gouvernements provincial et fédéral devaient être renouvelés, étant venus à expiration en 1988. La lettre précisait qu'un nouvel accord était en train d'être rédigé et que toute suggestion de la part des membres du Comité serait bienvenue.

Les membres ont discuté du rôle qu'ils attribuaient au Comité et notamment dans le cadre d'activités futures. M. Bruno Desbois a souligné que l'ARK était intéressée par tous les projets de développement économique dans le Nord québécois. Le secrétariat a donc été prié de tenir les membres informés de tout nouvel accord ou développement au sein de la région ainsi que de toute convention financière passée avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Les membres représentants le gouvernement fédéral ont fait savoir que la Loi C-13 a été officiellement adoptée quoiqu'elle ne s'applique pas immédiatement. Les membres du Comité étudieront ladite Loi et verront comment elle pourrait s'appliquer au territoire de la CBJNQ. Le Comité canadien des ressources de l'arctique (CARC) et la Rawson Academy poursuivent une étude environnementale sur les effets cumulatifs du développement sur l'éco-région de la Baie d'Hudson. Cette étude s'étendra sur une période de trois ans. Le Comité se promet de suivre les résultats de l'enquête.

S'ils s'appliquent au territoire de la CBJNQ, les membres du Comité voudraient être partie aux Plan vert et au Plan de conservation de l'Arctique.

Le secrétariat est prié d'organiser une réunion avec des responsables des différents projets mentionnés ci-dessus. Cette rencontre aurait lieu lors de la prochaine séance du Comité prévue en septembre 1992 et permettrait de recueillir plus d'informations relatives aux projets en question.

M. Marcotte a demandé que le secrétariat organise une rencontre des dirigeants de la corporation Makivik et de l'ARK avec les membres du Comité lors de la séance du mois de novembre 1992 ou de celle du mois de janvier 1993. Cette réunion permettrait de discuter le plan de travail du Comité ainsi que tout projet de développement actuel ou futur dans le Nord québécois auquel participeraient les deux organismes.

La prochaine séance du Comité a été prévue pour les 25 et 26 novembre 1992, à Kuujjuak. La suivante aura lieu à Montréal, au courant du mois de janvier 1993.

4. Dépôt de documents

Les documents suivants ont été reçus au secrétariat du Comité depuis la dernière assemblée. Ils sont disponibles pour consultation à quiconque on fait la demande au secrétaire.

55.4.1 Lettre datée du 5 juin 1991, de M. Jean-Pierre Gauthier (Environnement Canada) au Comité Consultatif, concernant l'entente administrative Canada/Québec concernant le financement du secrétariat du Comité.

55.4.2 Lettre datée du 5 juin 1991, de M. André Harvey (Environnement Québec) au Comité Consultatif, concernant l'entente administrative Canada/Québec concernant le financement du secrétariat du Comité.

5. Analyse des possibilités offertes au Nord québécois dans le cadre du Plan Vert.

En début d'année 1991, le gouvernement fédéral annonçait qu'il accordait une subvention de 250 millions de dollars au ministère des Affaires indiennes et du Nord pour financer le Plan Vert. En étudiant le Plan, les membres du Comité se sont aperçus qu'il ne s'appliquait pas au territoire concerné par la CBJNQ. Les membres du Comité ont cependant estimé que les conditions climatiques et sociales ainsi que les problèmes environnementaux de la région étaient semblables à ceux des autres régions concernées et que le Québec devrait, de ce fait, être également inclus au Plan Vert. Le genre de projets qui pourraient ainsi être développés dans la région comprendraient, entre autres, des systèmes adéquats de filtration des eaux, des installations de traitement des eaux usées, etc. De plus, les membres du Comité ont le sentiment que la définition donnée par le Plan Vert aux réserves indiennes devrait être étendue pour inclure les communautés du Nord québécois.

Le Comité adresseront une lettre à M. Siddon, ministre des Affaires indiennes et du Nord, lui demandant pourquoi leur région n'est pas mentionnée dans le Plan stratégique pour l'environnement arctique. Une lettre suivra, adressée à M. Charest, ministre de l'Environnement, lui demandant que le Plan Vert soit étendu au Nord québécois. Les deux lettres devraient également poser la question de savoir si la Stratégie de conservation de l'Arctique fait partie du Plan Vert. Les deux ministres devraient recevoir une copie de la lettre adressée à leur collègue.

Les membres du Comité demanderont à M. Louis Edmond Hamelin, géographe chevronné et spécialiste des régions nordiques, de leur définir la région arctique et le Nord québécois et de leur donner son point de vue sur les conséquences de la définition restrictive utilisée par les agences gouvernementales responsables du Plan Vert et de la Stratégie pour l'environnement arctique. Les réponses de M. Hamelin seront annexées aux lettres adressées aux deux ministres susmentionnés.

6. **Révision du Chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois**

Le ministère provincial de l'Environnement s'est attelé avec la corporation Makivik en vue de réviser le Chapitre 23 dans le cadre des questions relatives au droit des autochtones à se gouverner eux-mêmes. Les amendements concernent l'application de la Convention et non la Convention en tant que telle. Les membres Inuit sont, par exemple, payés pour assister aux séances du Comité alors que les représentants du Sud ne le sont pas. Les membres du Comité travailleront donc à réviser entièrement le Chapitre 23 relativement aux procédures mais en se limitant aux articles qui concernent directement le Comité consultatif dans ses sphères d'activités. Cette révision fera partie du plan de travail du Comité pour l'année 1992-1993.

7. **Fonctions et financement du secrétariat du Comité consultatif**

a) **Financement du secrétariat**

Le budget alloué au secrétariat pour un poste à mi-temps, dix jours par mois, suffit à peine à payer le salaire de la secrétaire et à couvrir les frais de location d'un bureau et les frais de déplacement de ladite secrétaire, obligée, deux fois par an, d'assister aux séances tenues dans le Sud. Les membres du Comité ont examiné les quatre solutions de rechange suivantes pour le financement du secrétariat : – un secrétariat autonome; – un secrétariat assuré au sein d'une autre agence gouvernementale; – le Comité recevrait le statut de Conseil consultatif ; – le fonctionnement du Comité serait assuré sous couvert d'un nouveau budget. Le présent budget alloué au secrétariat ne changerait pas et un nouveau budget couvrirait le fonctionnement du Comité lui permettant de faire appel à une compétence externe.

M. Bruno Desbois a fait remarquer que, par le passé, les gouvernements provincial et fédéral ont exigé que les compétences professionnelles soient fournies par chacune des instances gouvernementales participant au Comité. Les représentants du gouvernement fédéral au sein du Comité ont envisagé la possibilité de financer directement l'ARK plutôt que de passer par l'intermédiaire du gouvernement provincial.

Le Comité et le gouvernement fédéral pourraient s'entendre directement entre eux et un accord séparé pourrait être conclu entre le Comité et le gouvernement provincial. Le Comité aurait ainsi un rôle plus indépendant. Les financements seraient distribués séparément et remis par les gouvernements fédéral et provincial au Comité. Le Comité ne remettrait à l'ARK que les fonds nécessaires au fonctionnement du secrétariat. M. Marcotte rédigera un projet de proposition en ce sens et le soumettra pour étude aux autres membres du Comité. M. Bruno Desbois a souligné que d'après l'ARK, le bureau du secrétariat doit demeurer dans le Nord québécois et être administré par une organisme nordique.

Les membres du Comité ont réclamé un contrôle plus étroit sur le temps que la secrétaire du Comité peut leur accorder. Ils se sont plaints du peu de disponibilité de la secrétaire surchargée de travail par la Commission sur la qualité de l'environnement Kativik (CQEK). Le Comité adressera une lettre à Peter Jacobs, président du CQEK lui rappelant que d'après les accords existants entre l'ARK et la CQEK, celle-ci ne dispose que de la moitié du temps de travail de la secrétaire.

Puisque la Commission utilise la secrétaire à temps plein, il est de sa responsabilité d'engager une personne pour aider la secrétaire dans son travail ou de financer le Comité pour lui permettre de louer les services d'une personne supplémentaire.

Les membres ont réclamé un contrôle plus serré du budget du Comité et de la façon dont sont réparties les dépenses. Ils veulent prendre part à toute décision relative à l'embauche de nouveau personnel pour le Comité.

8. Remplacement du président

Le mandat de l'actuel président se terminait le 1er avril 1992. Le gouvernement provincial n'ayant pas, depuis lors, nommé un nouveau président, M. Desbois a continué à assumer ses fonctions à la tête du Comité. Il en a discuté avec Michel Beaulieu du ministère de l'Environnement du Québec, qui l'a assuré qu'un nouveau président serait désigné dans les huit jours. M. Marcotte, vice-président du Comité a déclaré que le mandat du président étant expiré, il avait non seulement le droit mais le devoir de présider les futures séances du Comité jusqu'à ce qu'un nouveau président soit nommé. M. Desbois a contesté cette prise de position en invoquant les alinéas (f) et (g) de l'article 23.5.5 de la CBJNQ.

Ces alinéas stipulent que « (f) En l'absence du président à une réunion, un président suppléant est choisi par les membres nommés par la partie ayant nommé le président et parmi lesdits membres » et « (g) Le vice-président n'agit en lieu et place du président que lorsque le président n'a pas le droit de vote en vertu de l'article 23.5.4 ». Cet article stipule que lorsque des questions de compétence exclusivement fédérale sont débattues par le Comité consultatif, les membres nommés par Québec ne prendront pas part au vote. Les membres du Comité ont décidé que M. Desbois ne devrait plus présider les prochaines séances puisque son mandat de président était expiré. Le Comité a décidé, qu'entre temps, les séances devaient être dirigées par un « animateur » sans droit de veto. M. Guy Tanyan a été choisi comme « animateur » pour diriger la séance jusqu'à sa fin.

Les membres représentant l'ARK ont accepté que M. Desbois démissionne de ses fonctions de président jusqu'à la prochaine séance du Comité. M. Desbois a déclaré que sa décision ayant été prise sans consultation préalable des services juridiques de l'ARK, cette décision était assujettie à leur approbation. Si l'ARK rejette sa décision de démissionner, M. Desbois déclare qu'il reprendra la présidence du Comité jusqu'à ce que son remplaçant soit désigné.

Kativik Environmental Advisory Committee

Minutes

55th sitting

adopted

Kuujuuaq, June 25-26, 1992

The fifty-fifth sitting of the Kativik Environmental Advisory Committee was held on June 25-26, 1992, in Kuujjuaq in the offices of the Kativik Regional Government.

The following members were present:

Bruno Desbois, KRG, chairman
Mr. Paul Okituk, KRG
Mr. Hubert Marcotte, Canada
Mr. Jean-Guy Charest, Canada
Mr. Jacques Giguère, Quebec
Mr. Guy Tanyan, Quebec
Ms. Karen Rosen, secretary

Absent:

Mr. Yvon Vigneault, Canada
Mr. Claude Gilbert, KRG

AGENDA

The agenda for the 55th sitting of the Advisory Committee was the following;

1. Adoption of the Agenda;
2. Report on current activities:
 - a) environmental review of the proposed Great Whale project;
 - i) proposed schedule for the final guidelines;
 - ii) McCullough and Goodman report;
 - iii) Liaison office in Kuujjuarapik;
 - iv) Participant funding program.
 - b) report on the current status of the proposed Bay Noovuk project;
 - c) report on the current status of the proposed Raglan Mine project;
3. Discussion of a working plan for the Advisory Committee for 1992-1993;
4. Filing of Documents;
5. Analysis of the possibilities available to the North as a result of the Green Plan;
6. Revision of Chapter 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement;
7. Functions and financing of the Advisory Committee secretariat;
8. Replacement of the chair.

1. Adoption of the Agenda

The Agenda was adopted with the following modifications. Item 2 on the agenda was expanded to include a report on the current status of both the proposed Bay Noovuk project and the proposed Raglan Mine project. Item 6 of the agenda was expanded to include the financing of the secretariat. Replacement of the chairman was added as item 7.

2. Report on current activities:

- a) Environmental review of the proposed Great Whale project;
- i) Proposed schedule for the Final Guidelines

The Kativik Environmental Quality Commission, the Evaluating Committee, the Federal Review Committee North of the 55th Parallel, and the Federal Environmental Assessment Review Panel are currently working in collaboration with the Great Whale Public Review Support Office to produce one final harmonized version of the guidelines for the proposed Great Whale River Hydro-Electric Project. The aforementioned committees are currently in the process of reviewing all the public comments received to date in order to integrate them into the final text. The chairmen of the four committees will meet with experts in the fields of Economics and Energy, Traditional Land use, Ethics and the Environment, and Cumulative impacts. The findings from these seminars will be incorporated into the final guidelines. The deadline to submit the final guidelines to the administrators has been set for July 15, 1992.

In light of the fact that the Cree and Inuktitut translations of the guidelines were not available until June 8, 1992, the deadline to submit the guidelines to the administrator may need to be extended to allow the Inuit and Cree communities the same 45 days to review the guidelines as was given to interested parties in the South. This process must also allow for the time necessary to integrate their comments into the final guidelines. Copies of all public comments regarding the guidelines will be available at the Great Whale Public Review Support Office, in Montreal.

The members of the advisory committee feel that they should have been sent a copy of the draft guidelines for their review and comments in order to ensure that the structure and procedural applications conform to the regulations set forth in the JBNQA. The committee members will draft a letter to the administrators stating their dissatisfaction with being excluded from the review process. Copies of the letter shall be sent to the chairmen of the four review committees.

Mr. Marcotte stated that the members of the Advisory committee should also have been consulted, or at least informed with respect to the structure of the Memorandum of understanding (M.O.U.) prior to its signing on January 23, 1992. Mr. Marcotte asked that a letter be drafted to the administrators stating that the members of the advisory committee are dissatisfied that they were excluded from this process, since according to section 23.5.2.4 of the JBNQA, the committee should be involved in the formulation of laws and regulations related to the environmental and social protection regime in the territory. Furthermore, the letter should state that the committee requires adequate financial resources to fulfill their mandate to oversee and review all procedures related to the territory of the JBNQA. The letter should include an estimate of the funding required, including the funding for travel expenses to attend public review or consultation hearings. Copies of the letter should be sent to the signatories of the MOU.

ii). McCullough and Goodman Report

The Grand Council of the Crees of Québec recently released one study on future electricity rates and another study on the employment potential of the different energy alternatives available to Quebec at the present time. These studies were prepared for the Grand Council of the Crees by Mr. McCullough and Mr. Goodman respectively.

The rates study provides a model for planning future energy sources incorporating demand side management and co-generation as important options for meeting Québec's future energy demand. The study demonstrates that choosing alternatives to the proposed Great Whale Hydro-Electric River project can result in lower electricity rates over time. The computer model used for this study can be obtained on diskette from the Great Whale Review Support Office.

The Goodman study reports on the jobs which can be created by choosing a demand side energy alternative to Great Whale. This study was conducted over a two year time period and compares demand side management to the construction of the Great Whale River Hydroelectric Complex in terms of the number of jobs to be created. The study demonstrates that substantially more jobs would be created by investing in demand side management alternatives than would be created by the construction of the Great Whale River Hydroelectric Complex. Furthermore, the jobs created would be closer to where the majority of the Quebec population lives, and would endure over a longer time period. These studies can be obtained by contacting either Bill Namagoose or Brian Craik at the Grand Council of Crees (613)-761-1655.

iii) **Liaison office in Kuujjuarapik**

A community animation office will be established in Kuujjuarapik within the next few weeks. This office will be mandated to transmit information related to the proposed project to and from the communities directly affected by the proposed project. One representative each from Whapmagoostui and Kuujjuarapik will be stationed at this office for public assistance and support.

iv) **Participant funding program**

Guidelines with respect to the participant funding program have been issued and are available from the Great Whale Public Review Support Office. The deadline to submit applications for funding is July 7, 1992.

b) **Report on the current status of the proposed Bay Noovuk project;**

The Kativik Environmental Quality Commission has submitted their guidelines for the proposed docking facility in Kuujjuaq to the proponent, Kuujjuamiut Inc. The Federal Review Committee North of the 55th parallel have not yet finalized their guidelines, and are expected to submit them to the proponent early in August 1992. At that time, the committee will review the guidelines to ensure that both the EARP process and the regulations related to the environmental and social regime of the territory set forth in the JBNQA have been respected.

c) **Report on the current status of the proposed Raglan Mine project;**

The Asbestos Hill Corporation is in the process of presenting a clean up project to Falconbridge Ltd, the proponent of the Raglan Mine project. The Asbestos Hill corporation now belongs to a holding company showing very little recent activity. According to current environmental regulations, companies are responsible for the clean up measures of any site used for their industry as soon as the site is closed.

The proponent intends to commence construction of the camps and shipping of the processing plant to the proposed site as soon as the initial review process is finalized and the proposed project is accepted. The committee discussed the possibility of a future visit to the site.

3. **Discussion of a working plan for the Advisory Committee for 1992-1993**

The committee intends to establish internal rules of operation within the next year.

The Committee will revise Chapter 23 of the JBNQA, starting with section 23.5. Each member will present his proposals which will be studied and discussed over the course of the year.

The Annual Report should be drafted by the secretary in a non collage format for the beginning of August 1992. The report will be discussed and reviewed by the members prior to being published. The format will be French/English on one side and Inuktitut on the other side of the report.

Mr. Bruno Desbois stated that due to budgetary constraints the travel budget of the Kativik Regional Government (KRG) members of the committee has been restricted. The members feel that this immobilizes their activities and that proper financial arrangements have to be formulated with both the Federal and Provincial Governments. Discussions have already taken place between the KRG and Mr. Claude St. Charles, of the Federal government who approved an increase in the budget provided for travel for the KRG members of the committee. The committee must now request an increase in funding from both the Provincial Government and the KRG. The committee feels that according to the JBNQA, the KRG must ensure that the members have sufficient funding for all necessary travel. The members agreed to send a letter to the Municipal Affairs Department of the Provincial Government stating that the activities of the committee are in peril due to a lack of funding. Copies should be forwarded to the administrators of the JBNQA and the KRG.

A letter was received from Jean Pierre Gauthier, the regional general director of the Conservation and Protection department of Environment Canada, stating that the financial agreement between the Provincial and Federal governments has expired since 1988 and must be renewed. The letter stated that they are in the process of finalizing a new agreement and would appreciate any input from the members of the committee.

The members discussed how they viewed the role of the committee including future activities of interest. Mr. Bruno Desbois stated that the KRG is interested in future economic development projects in the North. The Secretariat was asked to keep the members informed as to any new agreements or developments within the region, as well as any financial agreements with the Ministry of Indian and Northern Affairs.

The Federal party stated that Bill C-13 was recently formally adopted, although it is not immediately applicable. The members will review the Bill and study how it could be applied to the territory of the JBNQA.

The Canadian Arctic Resource Committee (CARC), and the Rawson Academy have launched an environmental study on the cumulative impacts of the Hudson's Bay Bioregion. The study will take place over a 3 year time period. The Committee plans to follow up on this study.

The Committee would like to be involved with the Green Plan and the Arctic conservation plan if they apply to the territory of the JBNQA. The secretary was asked to arrange a meeting with the organisations involved in the abovementioned projects at our next meeting scheduled for September 1992 in order to obtain more information regarding these projects.

Mr. Marcotte asked the secretary to arrange a meeting between the Makivik Corporation, the KRG executive and the committee members either the next meeting scheduled for November 1992, or at the following meeting in January 1993, in order to discuss the committee's working plan, as well as any current or future developments in the North related to these two organisations.

The next meeting of the Advisory Committee is tentatively planned for Nov 25-26, 1992 in Kuujuaq. The following meeting will be held in Montreal in January of 1993.

4. Filing of Documents

The following documents were received at the secretariat of the KEAC since the last sitting, and were forwarded to the members. They are available for consultation upon request.

- 55.4.1 Letter dated June 5, 1992 from Mr. Jean-Pierre Gauthier, Regional General Director of the Conservation and Protection branch of Environment Canada, regarding the renewal of the federal-provincial agreement concerning the financing of the KEAC secretariat.
- 55.4.2 Letter dated June 5, 1992 from Mr. André Harvey, Environment Québec regarding the renewal of the federal-provincial agreement concerning the financing of the KEAC secretariat.

5. Analysis of the possibilities available to the North as a result of the Green Plan.

The Federal Government announced, at the beginning of 1991, that they would be giving a grant of 250 million dollars to the Department of Indian and Northern affairs to finance the Green Plan. Upon reviewing the plan, the members of the committee have found that the plan does not apply to the territory outlined in the JBNQA. The members of the committee feel that since the climate, social conditions and environmental problems of the region are similar to those of the other areas covered by the Green Plan, that Quebec should also be covered by this plan. The types of projects that could be made available to the region through the Green plan include but are not limited to the following; decent water filtration systems, wastewater treatment plants, etc.. Furthermore, the members believe that the definition of Indian Reserves given in the report on the Green Plan should be expanded

to include the communities of Northern Quebec.

The members of the committee will write a letter to Mr. Siddon, the Minister of Indian and Northern Affairs, asking why this region is not specified in the Arctic Environmental Strategy Plan. A subsequent letter will be transmitted to Mr. Charest, the Minister of the Environment requesting that the green plan be extended to include Northern Quebec.

The aforementioned letters should also inquire as to whether the Arctic conservation strategy is part of the Green Plan. A copy of each letter will be sent to the other minister.

The committee will request a definition of the Arctic region and the North from Mr. Louis Edmond Hamelin, a geographer with many years experience with the North, as well as his view of the implications resulting from the restrictive definition used by the governmental agencies involved in the Green Plan and the Arctic Conservation Strategy. The response received from Mr. Hamelin will be incorporated into the letters of inquiry to the abovementioned Ministries.

6. **Revision of Chapter 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement:**

The Provincial Environment Ministry has been working together with the Makivik Corporation to revise Chapter 23 in terms of the issues related to Native rights to self government. The proposed changes concern the application of the agreement, not the agreement itself. For example, the Inuit members are paid to attend committee meetings, while the members from the South are not paid for their attendance. The members of the committee will work on a comprehensive revision of Chapter 23 with respect to procedures, and only to those sections that directly relate to the advisory Committee on other issues of concern. The revision of chapter 23 will be part of the working plan for the Committee for the 1992-1993 year.

7. **Functions and Financing of the Advisory Committee secretariat.**

a) **Financing of the secretariat**

The budget provided for the secretariat for a half time position, 10 days per month, is only sufficient to cover the salary of the secretary, office rent, and a travel allowance for the secretary herself for two meetings per year in the South. The members discussed the following four alternate solutions for the financing of the secretariat; the secretariat could be autonomous, the secretariat could be held within another governmental agency, the committee could be given the status of an advisory board, or a new budget could be established for the functioning of the committee. The current budget for the secretariat would be left status quo, and a new budget would be established for the functioning of the committee, ie: to hire outside expertise. Mr. Bruno Desbois stated that in the past both the Provincial and Federal Governments have requested that expertise be provided from within each of the respective

governmental groups involved in the committee. The Federal party of the committee discussed the option of funding the KRG directly rather than through the provincial government.

One agreement could be established directly between the committee and the Federal government, and a separate agreement between the committee and the Provincial government. In this way the committee would have a more independent role. The funds would be dispersed individually from each of the Provincial and Federal governments to the committee.

The committee would only give the portion of the funding necessary for the operation of the secretariat to the KRG. Mr. Marcotte will draft a proposal regarding this plan and submit it to the other members for review. Mr. Bruno Desbois stated that according to the KRG the office of the secretariat must remain in the North and be administered by a native group.

The committee members stated that they require more control over the time available to them by the secretary of the committee. The members expressed their dissatisfaction with the amount of time currently available to them by the secretary due to her workload with the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC). The committee will draft a letter to Peter Jacobs, the chairman of the KEQC, stating that according to the agreement between the KRG and the KEQC, the commission is only entitled to 50% of the secretary's time.

Since the Commission is currently using the secretary 100% of the time, it is the responsibility of the Commission to hire additional assistance for the secretary, or to provide funding to the committee to hire an additional secretary. The members stated that they require more control over how the expenditures from the committee's budget are distributed as well as over any decisions related to hiring new personnel for the committee.

8. Replacement of the chair

The term for the current chairman of the committee expired April 1, 1992. Since a new chairman has not yet been nominated by the Government of Quebec, Mr. Desbois has continued to act as chairman of the committee. Mr. Desbois discussed this matter with Michel Beaulieu of MENVIQ, who assured him that a new chairman would be chosen within a week. Mr. Charest, the Vice Chairman of the Committee stated that since the mandate of the chairman has ended, it is within his rights and obligations to preside over any future meetings until such time as a new president is chosen. Mr. Desbois disputed this position by referring to paragraphs (f) and (g) of section 23.5.5 of the agreement.

These paragraphs state that (f) "In the absence of the Chairman at any meeting, an alternate Chairman shall be selected by and from among the members appointed by the party that appointed that Chairman" and (g) "The Vice-Chairman shall act as Chairman only when the Chairman does not

have the right to vote pursuant to paragraph 23.5.4. This section states that when matters of exclusive federal jurisdiction are being dealt with by the advisory Committee, the members appointed by Quebec shall not vote. The members of the committee decided that Mr. Desbois should not preside over any further meetings since his mandate as chairman has expired. In the interim, the committee decided that the meetings should be lead by an animator who would not have any veto power. The animator chosen for this meeting was Mr. Guy Tanyan.

The KRG members agreed that Mr. Desbois would resign his position as chairman until the next meeting. Mr. Desbois stated that since this decision was taken without prior consultation or advisement from the legal department of the KRG, that his decision would be subject to their approval. Mr. Desbois stated that if the KRG rejects his decision to step down, he will take back his position as chairman until such time as a new chairman is elected.